



Fin de droits et report retraite

Par **sophie69790**, le **29/05/2011** à **09:07**

Bonjour,
Au chômage suite à reupture conventionnelle de contrat, mes fins de droits assedic auraient dû correspondre à mon droit à la retraite en mars 2012.
Suite à la réforme, ce droit est prolongé de 8 mois.
En mars 2012 je serai en fin de droits assedic, et le pôle emploi me dit que je n'aurai droit qu'au RSA le temps qu'il me reste avant la retraite ?
Est-il prévu autre chose ? Quelles démarches dois-je faire ?
Merci d'avance.

Par **Cornil**, le **30/05/2011** à **22:44**

bonsoir sophie
pour répondre précisément à ta question, il me faudrait:
- Ton âge
- tes trimestres validés au niveau Sécu et éventuellement les enfants que tu as eus et élevés au moins 9 ans
- La date de début d'indemnisation ASSEDIC et la durée de celle-ci.
A+ sans doute

Par **sophie69790**, le **31/05/2011** à **08:01**

Bonjour,
J'ai eu 59 ans en mars 2011.
J'ai eu 2 enfants.
J'avais tous mes trimestres demandés lors de la dernière évaluation de la cram (164 si ma mémoire est bonne).
Début des prestations assedic : juin 2009
Ces prestations devaient faire le "joint" pendant 3 ans et la retraite prendre le relais (calcul fait par mon employeur lors de la rupture conventionnelle de contrat, et avant les réformes bien sûr)
Merci d'avance

Par **Cornil**, le **31/05/2011** à **14:28**

Bonjour SophierrnEffectivement tu es touchée par la réforme, qui te fera partir à 60 ans et 8 mois, soit au 1er octobre 2012.rnLes allocations chômage ARE ne devraient t'être versées que jusqu'en mai 2012, manquera 4 mois , car le maintien des ARE jusqu'à l'âge de la retraite ne se fait actuellement qu'à partir de 61 ans. rnDans des cas comme le tien, il y avait l'AER pour faire la soudure , celle-ci avait été supprimée, puis rétablie 2 fois "provisoirement" pour un an, mais on attend toujours un éventuel rétablissement pour 2011, qui ne se profile pas vraiment à l'horizon (le décret de rétablissement pour 2010 datait du 6 mai!)rnvoir <http://vosdroits.service-public.fr/F13929.xhtml>rnBon, mais en 2012, on votera! Et dans les "20 propositions" du PS, il y a le retour de l'âge légal de la retraite à 60 ans...rnSinon , il y a la possibilité de prendre un "petit boulot" à temps partiel, qui aura comme conséquence de diminuer le nombre d'ARE versées par mois, et de prolonger donc leur service. rnBon courage et bonne chance.

Par **sophie69790**, le **10/06/2011** à **08:08**

Merci pour ta réponse claire et précise.rn Il faudra donc que je me trouve un job au printemps prochain, mission assez difficile quand on habite en pleine zone rurale !rnEncore merci.*